

P R E A V I S No 91-2010

Rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 30 juin 2010

Renens, le 4 octobre 2010/jdlmc

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le présent rapport répond aux attentes fixées dans l'article 54 du Règlement du Conseil communal du 1^{er} juillet 2006 qui stipule :

"La Municipalité dépose son rapport pour un postulat dans un délai de six mois et pour une motion dans un délai d'une année. Si elle constate qu'elle ne sera pas en mesure de répondre à la date prévue, elle propose, en la motivant, une prolongation de délai appropriée. Sauf cas de force majeure, la prolongation ne peut pas excéder deux ans. Au début de chaque année, la Municipalité donne la liste des propositions telles que définies à l'article 51 en suspens au 30 juin de l'année précédente."

et dans l'article 51 qui définit le droit d'initiative qui appartient à tout membre du Conseil.

Introduction

Dans le sens de ce qui précède, la Municipalité a établi un rapport faisant état de la situation sur les motions et postulats en suspens au 30 juin 2010. Dans certains cas, il est proposé de repousser le délai relatif à la réponse et dans d'autres de considérer, en fonction de l'évolution de la situation, qu'il a été répondu à l'initiative. De plus, il a été jugé utile, à titre d'information, de faire le point de la situation au 30 septembre 2010.

La Municipalité propose à nouveau de charger la Commission de gestion d'examiner et de préavisier le présent rapport.

Sur la base de l'expérience de l'année dernière, la Municipalité rappelle qu'il ne s'agit pas d'adopter toutes les décisions en bloc mais, si nécessaire, objet par objet. De plus, préalablement, il y aura lieu de s'assurer que l'initiant a été consulté et accepte ou pas la proposition, ceci concerne principalement la réponse ci-après au postulat du 6 avril 2006 de M. Hubert Desboeufs et consorts relatif aux conséquences des engagements liés aux débits potentiels d'une crue de la Mèbre (suite au préavis N° 69).

Pour faciliter l'examen du présent document, il est structuré de la manière suivante :

- Rappel des motions et postulats en suspens pour lesquels le Conseil a accepté, en date du 3 décembre 2009, que les délais soient repoussés jusqu'au dépôt d'un préavis ou/et d'un rapport. Cette liste ne comprend pas les objets auxquels il a été répondu et qui ont été acceptés;
- Motions et postulats pour lesquels le Conseil avait accepté, en décembre 2009, une prolongation du délai, lequel délai est maintenant dépassé;
- Objets en suspens au 30 juin 2010;
- Point de la situation au 30 septembre 2010;
- Annexe : Rappel des interpellations en suspens. Dans la mesure où ces objets ne font pas partie de l'article 51, ils sont mentionnés pour mémoire et ne font pas l'objet d'un vote.

RAPPEL DES MOTIONS ET POSTULATS EN SUSPENS POUR LESQUELS LE CONSEIL A ACCEPTÉ, EN DATE DU 3 DÉCEMBRE 2009, QUE LES DÉLAIS SOIENT REPOUSSÉS

1. **Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion de M. Gilbert Stöckli du 7 décembre 2000 demandant la mise à l'étude rapide d'un projet de bibliothèque scolaire sur le site du collège de Verdeaux / Pétition du 7 décembre 2000 de 319 personnes relative à une bibliothèque sur le site Verdeaux-Pépinières et création d'un poste de bibliothécaire / Motion du groupe libéral du 14 décembre 2000 concernant un projet de bibliothèque / Motion de M. Jacques Depallens intitulée "Bibliothèque sur le site de Verdeaux/ Pépinières", du 6 avril 2006 (Elle a été transformée en postulat le 2 mai 2006)**

Le Conseil communal a accepté le 3 décembre 2009 de suspendre le traitement des différentes initiatives citées ci-dessus dans l'attente, d'une part, du rapport du groupe de travail désigné en automne 2008 et, d'autre part, des préavis qui seront déposés ultérieurement pour la création d'une bibliothèque sur le site de Verdeaux et d'une bibliothèque-médiathèque au centre-ville.

2. **Motion de Mme Verena Berseth et consorts relative à la mise sur pied d'un service d'aide aux locataires qui risquent l'expulsion pour non-paiement du loyer, du 29 juin 2005 / Interpellation de Mme Rose-Marie Prêtre et consorts concernant le subventionnement du logement, du 17 janvier 2008**

Le Conseil communal a accepté le 3 décembre 2009 de repousser le délai de réponse à ces deux interventions jusqu'au dépôt du préavis.

3. Postulat de M. Roland Divorne relatif à la Grange, 6 septembre 2007

Le Conseil a accepté le 3 décembre 2009 que le délai soit reporté en 2011.

—

MOTIONS ET POSTULATS POUR LESQUELS LE CONSEIL AVAIT ACCEPTÉ, EN DÉCEMBRE 2009,
UNE PROLONGATION DU DÉLAI, LEQUEL DÉLAI EST MAINTENANT DÉPASSÉ

4. Postulat de M. Hubert Desboeufs et consorts relatif aux conséquences des engagements liés aux débits potentiels d'une crue de la Mèbre (suite au préavis N° 69), du 6 avril 2006

Considérants : Comme mentionné dans le rapport de l'an dernier, dans le courant de l'année 2008, la Direction Urbanisme-Bâtiments a rencontré le postulant et défini avec lui l'étendue de sa demande. Celle-ci consiste à savoir quelles seraient les incidences financières, en termes de responsabilité civile, pour les propriétaires riverains d'une crue de la Mèbre, en fonction des servitudes existantes. Mais le postulat demande, par ailleurs, de définir les incidences financières de l'entretien des ruisseaux et rivières sur les finances des collectivités publiques. Sur la base de ces informations, le Conseil avait accepté de recevoir une réponse détaillée en 2010.

Entre-temps, en date du 3 juillet 2009, le Service des eaux, sols et assainissement du Canton a adressé à toutes les communes du bassin versant de la Mèbre un courrier pour informer qu'il a mandaté le bureau Aquavision Engineering Sàrl pour une étude hydrologique et hydraulique dans le but de quantifier l'événement du 26 juillet 2008 et contrôler le fonctionnement du concept de gestion des crues de la Mèbre mis en place en 2000.

Le rapport de cette étude, daté d'octobre 2009, est à la disposition du Conseil communal au Centre technique communal. Il met en exergue les points suivants :

- *la fréquence de l'événement du 26 juillet 2008 est qualifiée d'extrême, de temps de retour assurément supérieur à 100 ans.*
- *les deux zones inondables, dimensionnées pour une crue de l'ordre de 100 ans, ont évité une catastrophe plus importante et prouvé leur utilité.*
- *les bois flottants, éléments naturels présents dans les cours d'eau en grande quantité dans la Mèbre et ses affluents, ont influencé négativement la capacité hydraulique des cours d'eau.*

Par ailleurs, la Commune de Morrens a mandaté un bureau d'ingénieurs pour une étude qui a conclu que cet événement est extrêmement rare, de temps de retour supérieur à 300 ans.

La Commune a pris des mesures supplémentaires pour améliorer la protection contre les crues de la Mèbre. Elle entretient, entre autres, les cordons boisés en bordure des cours d'eau et assainit les dépôts de bois qui s'y accumulent.

Il est également relevé que la mise en œuvre du Plan général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, signé et approuvé définitivement par la Municipalité le 18 décembre 2009, permettra d'avoir une meilleure maîtrise de la gestion des eaux grâce à ses principales tâches suivantes :

- constitution d'un cadastre souterrain*
- établissement de rapports d'état permettant un diagnostic du réseau d'assainissement*
- définition d'un concept futur d'évacuation des eaux*
- planification des travaux d'assainissement*

Dans ces conditions, et au vu de la rareté de l'événement, la Municipalité estime qu'il n'est pas nécessaire d'établir l'inventaire des incidences des financières d'une éventuelle prochaine inondation demandé par le postulant.

Proposition : la Municipalité considère avoir répondu au postulat de M. Hubert Desboeufs et consorts.

5. Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Crédits d'investissement", du 5 octobre 2006

Considérants : Par le biais de son postulat, M. Rohrbach demandait à la Municipalité :

- 1. Quelles économies de temps et d'argent seraient susceptibles d'être réalisées entre la présentation "détaillée" et la présentation "estimée" dans chaque préavis afin d'aller jusque dans le détail des soumissions rentrées pour les différentes variantes en incluant bien sûr les mandats extérieurs ?*
- 2. D'étudier la possibilité de présenter des préavis, financièrement détaillés, sur la base d'estimation seulement.*

Comme mentionné l'an dernier, le Collège de Florissant a été inauguré en avril 2009 et la fin du chantier du nouveau bâtiment du site scolaire du Léman, pour lequel un certain nombre de marchés du second œuvre ont été adjugés sur estimation, interviendra à fin 2009. Le moment sera propice pour tirer des conclusions de deux chantiers comportant des éléments de construction et de rénovation. Dès lors, une réponse étayée par des cas de figure concrets interviendra en 2010.

Proposition : Effectivement les travaux sur le site du Léman sont attendus pour cet automne. L'heure du bilan n'était toutefois pas encore possible, vu les efforts engagés pour finir ce chantier délicat, en raison de la cohabitation avec les usagers. Toutefois, comme promis, une réponse étayée par des cas de figure concrets va être entreprise

et la Municipalité répondra à ce postulat d'ici la fin de l'année ou dans le courant de l'année prochaine et dès lors sollicite une prolongation du délai.

- 6. Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulée "Motion TL", du 15 juin 2006 / Postulat de M. Laurent Desarzens pour la gratuité des transports publics sur la ligne TL N° 7 à Renens, dans la boucle : La Croisée - Av. du 14-Avril - Place Nord de la Gare - Rue de Lausanne - La Croisée, du 9 novembre 2006 / Postulat de Mme Rose-Marie Matti intitulé «Pour encourager la mobilité douce», du 28 juin 2007 / Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Prendre avec" (transports publics), du 14 mai 2009 / Interpellation de M. Pascal Waeber relative à l'harmonisation des prix dans les zones Mobilis 11 et 12, du 8 octobre 2009**

Considérants : La Municipalité ne peut que constater qu'elle n'a pas tenu ses engagements en promettant l'an dernier une réponse à toutes ces interventions avant le printemps 2010.

Actuellement, l'essentiel des efforts de la Municipalité et ses priorités sont l'amélioration des dessertes et des fréquences des transports publics. Après l'entrée en vigueur du réseau R10 (arrivée de la ligne 17 au Terminus, et augmentation des fréquences en heures creuses des lignes 30, 32, 33), c'est le réseau R12 qui est à l'ordre du jour, en particulier le développement de la ligne 25, qui va relier par le Sud Pully à la Gare de Renens. La Municipalité et ses services sont surtout complètement impliqués et actifs dans le projet du tram devant relier le Flon, à Lausanne, à Renens, dans un premier temps et à Bussigny par la suite ainsi que dans les transformations prévues à la gare, qui vont aussi dans le sens d'améliorer l'accès aux transports publics (interface de qualité CFF, M1, tl et tram). Ce qui précède représente des charges financières et de travail supplémentaires conséquentes.

Le coût de la gratuité ne serait actuellement pas absorbable dans le cadre du budget 2011. D'autres investissements absolument nécessaires vont encore se réaliser ces prochaines années (bâtiments scolaires en particulier).

Le débat sur la gratuité des transports publics est difficile dans le contexte qui vient d'être décrit, et la Municipalité propose de remettre ce sujet à la prochaine législature.

Proposition : La Municipalité ne peut que regretter de n'avoir toujours pas répondu aux initiateurs des différentes interventions concernées et demande au Conseil la prolongation du délai.

- 7. Postulat de M. Olivier Barraud intitulé "Ouest lausannois, horizon 2011", du 21 février 2007**

Considérants : L'an dernier, la Municipalité avait proposé au Conseil de considérer avoir répondu sur le plan formel au postulat de M. Olivier Barraud tout en observant que sur le fond la réponse n'était pas satisfaisante et que la Municipalité continuerait à œuvrer pour une amélioration des collaborations entre les communes en ayant fortement à l'esprit de trouver des structures plus performantes et plus simples que les actuelles.

Dans sa séance du 3 décembre 2009, le Conseil avait refusé le classement du postulat.

Depuis, Mme la Syndique et M. le Secrétaire municipal ont à quelques reprises abordé le sujet avec la CARIC. Une table ronde sur les diverses solutions de collaborations intercommunales (association de communes à but multiples, fusions...) a été organisée dans le cadre d'ExpoOuest. A noter que lors de cette manifestation, toutes les communes du District tenaient un stand. Un préavis commun aux Communes de Chavannes, Crissier, Ecublens et Renens relatif à la gare va bientôt être déposé auprès des différents conseils communaux. D'autres projets sont en cours d'étude, et dans les faits, la collaboration intercommunale des communes de l'Ouest se développe.

Sur le terrain, les choses avancent, mais on peut constater à l'heure actuelle qu'il n'est pas possible d'aller plus loin, en particulier de faire réaliser ensemble une étude sur les conséquences d'une fusion.

Proposition : La Municipalité confirme en l'état actuel des choses son envie de pouvoir pour l'Ouest lausannois avancer dans des solutions de collaborations incluant l'étude de la possibilité d'une fusion des communes. Elle propose de remettre ce sujet en débat auprès de ses partenaires lors de la prochaine législature et dans ce sens, de repousser le délai de réponse à ce postulat au moment où se profilera une démarche commune concrète. A l'occasion de la nouvelle législature, une réflexion devra être menée également sur le rôle de la Commission des affaires régionales et intercommunales –CARIC, avec les conseillers communaux intéressés, étant donné les difficultés actuelles de trouver un fonctionnement satisfaisant.

8. Postulat de M. Roland Divorne intitulé "Informer pour mieux vivre à Renens", du 10 avril 2008

Considérants : La Municipalité se permet tout d'abord de rappeler que la perspective à court et moyen terme d'un centre-ville réaménagé, d'une gare rénovée, du développement du tram et de l'augmentation de l'offre en matière de transports publics, ou encore de l'arrivée à Renens d'institutions cantonales et fédérales, va profondément transformer les habitudes et potentiellement augmenter de façon significative le nombre d'habitants, d'emplois et d'individus transitant par la Ville de Renens.

A ce titre, la Ville se doit effectivement et dans le sens du postulat de M. Divorne d'adopter des standards de communication et d'information de qualité en rapport avec son statut de chef-lieu de district et de 4^{ème} ville du Canton, flirtant aujourd'hui avec les 20'000 habitants.

Ces divers éléments – affichage et signalétique – sont interdépendants et doivent faire l'objet d'une stratégie claire tant par souci d'attractivité et cohérence visuelle à l'échelle de la Ville que de lisibilité pour les usagers de l'espace urbain renanais.

La Municipalité a décidé de donner un mandat extérieur pour mener une étude globale sur la problématique de l'affichage et de la signalétique et développer un concept en vue du dépôt d'un préavis. Le Conseil avait accepté de fixer un délai pour idéalement fin 2010.

Proposition : L'étude dont il est question est bientôt terminée. La Municipalité va examiner cet automne le projet proposé par l'agence «Bread and Butter» qui a obtenu le mandat. La Municipalité propose donc de tenir au courant le plus rapidement possible le Conseil sur les conclusions auxquelles elle arrivera après étude du projet. En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose le report du délai en 2011.

OBJETS EN SUSPENS AU 30 JUIN 2010

9. Postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'administration, du 22 janvier 2009

Considérants : Dans le cadre de l'intégration des personnes souffrant d'un handicap, M. Olivier Barraud demandait à la Municipalité :

1. d'évaluer l'accessibilité des bâtiments et services communaux, notamment pour les personnes à mobilité réduite, malentendantes et malvoyantes.
2. de recenser les situations problématiques en matière d'aménagement routier (trottoirs, passages pour piétons, passage sous-voies, etc.)
3. d'établir un catalogue des mesures directrices avec une planification de réalisation.

Le contenu du postulat de M. Oliver Barraud demandait une réflexion importante sur l'ensemble des bâtiments communaux et du territoire et il est en effet nécessaire de recenser les situations problématiques.

Proposition : En fonction de ce qui précède, pour effectuer le travail de recensement, la Municipalité propose de repousser le délai pour la prochaine législature. Elle relève toutefois que dans le cadre de toutes les nouvelles constructions et rénovations des bâtiments communaux et des nouveaux aménagements sur le domaine public, la problématique liée aux personnes à mobilité réduite est prise en compte (ex. rue de Lausanne 25).

10. Motion de Michel Brun relative au concept de cyberadministration et de la création d'un guichet unique, du 2 avril 2009

Considérants : Le motionnaire avait précisé en séance de commission qu'il s'agissait de mettre en place d'une manière progressive les prestations liées à la cyberadministration et qu'il fallait le faire en étroite collaboration avec la Confédération et le Canton. Certains aménagements du site internet de la Commune vont déjà dans le sens de simplifier certaines démarches en permettant aux habitants d'adresser directement aux services concernés des demandes. Il s'agit par exemple des demandes pour un acte d'état civil, un acte de mariage, une carte de déchetterie ou l'inscription d'un chien. De plus, il

est possible par le site d'obtenir le budget, les comptes ou le rapport de gestion ainsi que divers règlements. Par ailleurs, très prochainement concernant les macarons, il sera possible de les commander via un formulaire qui figurera sur le site.

Proposition : La Municipalité a prévu au plan des investissements en 2012 un montant de Fr. 500'000.-- et pour 2013 un montant de Fr. 300'000.--. Un préavis sera dès lors présenté au Conseil communal le moment venu.

11. Postulat de Mme Line Rouyet relatif à une journée participative pour les jeunes de Renens, du 14 mai 2009

Considérants : Dans la suite des actions concrètes entreprises par la délégation jeunesse depuis l'entrée en fonction du délégué, le postulat propose de développer les relations entre les autorités rennaises et les jeunes de Renens. L'idée est de mettre sur pied une fois par an pour les élèves de 9^{ème} année une journée de présentation et de discussion des activités politiques de la commune, en présence de personnes issues de l'exécutif ou du législatif. Le but est de susciter l'intérêt des jeunes pour leur Ville, au niveau de l'organisation et des décisions qui y sont prises.

Proposition : La Municipalité aurait dû répondre à ce postulat en novembre 2009. En raison de la pétition des jeunes déposée au Conseil communal courant 2010, traitant de thèmes similaires, et de la prochaine constitution d'un Conseil des jeunes au niveau cantonal, la Municipalité propose d'attendre les informations sur ce dernier point, qui permettront une réponse plus complète au postulat début 2011.

12. Postulat de Mme Nicole Haas Torriani relatif à la décentralisation de certaines animations culturelles dans les quartiers éloignés du centre de Renens, du 3 décembre 2009

La réponse à ce postulat sera transmise au Conseil communal lors de sa séance du 11 novembre 2010.

POINT DE LA SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2010

DANS LA RUBRIQUE QUI PRÉCÈDE, IL EST FAIT ÉTAT DE LA SITUATION AU 30 JUIN CECI CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL. LA MUNICIPALITÉ SAISIT L'OCCASION DE FAIRE FIGURER DANS LE PRÉSENT PRÉAVIS UN POINT DE LA SITUATION ARRÊTÉ AU 30 SEPTEMBRE 2010

- **Postulat de M. Reza Safaï intitulé "Pour un terrain synthétique au stade du Censuy", du 21 janvier 2010**

Le délai de six mois pour répondre à ce postulat est déjà dépassé. La Municipalité y répondra dans le cadre d'un préavis traitant particulièrement de ce point lors de la prochaine législature.

- **Postulat du Groupe "Les Verts" et de Mme Irène Frei intitulé "Des coursiers à vélo à Renens. Un élément supplémentaire pour l'attractivité commerciale du centre de notre ville ?", du 21 janvier 2010**

Considérants : L'idée émise dans ce postulat est intéressante, preuve en est la discussion et le contenu du rapport de la commission chargée de préavisier le renvoi de ce postulat à la Municipalité. Cette idée a été partagée avec les responsables des deux grands distributeurs se trouvant sur la Place du Marché. Le projet doit encore murir et faire l'objet d'une étude précise, étude que la Municipalité n'a pas encore réalisée. Tous les efforts sont actuellement mis sur les travaux au centre, dans la perspective de pouvoir utiliser la Place du Marché dès cette automne et de procéder à une inauguration de tous les éléments qui ont été modifiés ou créés en avril 2011.

La Municipalité propose au Conseil d'attendre l'an prochain pour entamer une étude sérieuse en contactant alors tous les intéressés potentiels qui sont actuellement plus préoccupés par des travaux de rénovation ou de construction. La discussion sera reprise dans le cadre du groupe de travail chargé de mettre en place une société de développement. Ce groupe se préoccupe actuellement de coordonner les diverses manifestations liées à la Place du Marché et aux bâtiments qui l'entourent. De plus, ce groupe coordonne aussi les animations qui auront lieu en fin d'année. La Municipalité propose donc au Conseil de repousser le délai lié à ce postulat pour la fin 2011 ou le début 2012.

- **Postulat de M. Olivier Barraud, des Verts, des Socialistes et des Fourmis Rouges intitulé "Pour plus de sécurité à la Gare de Renens", du 22 avril 2010**

La Municipalité étudie actuellement la réponse qu'elle donnera à ce postulat. Celle-ci figurera dans le préavis qui sera déposé en janvier et qui traitera de la réponse de la Municipalité à l'initiative communale "Pour renforcer la sécurité à Renens" et qui sera donc déposée en janvier 2011.

- **Motion de MM. Byron Allauca et Michele Scala intitulée "Une formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers", du 20 mai 2010**

Une lettre officielle de la Municipalité, faisant état tant de sa propre position que du renvoi par le Conseil communal de la motion mentionnée, et donc de notre volonté commune d'aller dans le sens des motionnaires a été envoyée en date du 1^{er} septembre 2010 au Conseil d'Etat avec copie à la Municipalité de Lausanne et aux parlementaires fédéraux vaudois, juste avant le débat au Conseil des Etats.

Celui-ci a adopté en date du 14 septembre 2010 une motion du Conseil national permettant aux jeunes sans papiers de suivre à l'avenir un apprentissage en Suisse. En

fonction aussi de l'évolution de la situation sur le plan légal, la Municipalité pourra répondre à cette motion.

- **Postulat de la Commission d'urbanisme relatif aux supports des moyens de communications, du 24 juin 2010**

Le délai de six mois ne pourra pas être tenu et la Municipalité répondra à ce postulat en 2011.

- **Postulat de M. Pascal Golay intitulé "Encourageons les voitures électriques", du 24 juin 2010**

Ce postulat a été transmis pour étude et rapport à la Commission d'urbanisme et aménagement du territoire (CUAT).

Et pour être complet, quatre interventions ont été déposées en septembre :

- **Postulat de Mmes Nathalie Kocher et Christine Sartoretti intitulé "Pour la création de ruchers urbains à Renens", du 9 septembre 2010**
- **Postulat de M. Ali Korkmaz intitulé "Développement des alentours du terrain de football de Verdeaux", du 9 septembre 2010**
- **Postulat de Mme Irina Krier intitulé "Chauffer efficace, pour un diagnostic sur le territoire de Renens à l'aide de la thermographie aérienne", du 9 septembre 2010**
- **Motion de M. Ali Korkmaz intitulée "Création de nouveaux jardins familiaux", du 9 septembre 2010.**

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 91-2010 de la Municipalité, du 4 octobre 2010,

Où le rapport de la Commission de gestion désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

D'approuver le rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 30 juin 2010.

De considérer qu'il a été répondu au postulat suivant :

4. Postulat de M. Hubert Desboeufs et consorts relatif aux conséquences des engagements liés aux débits potentiels d'une crue de la Mèbre (suite au préavis N° 69), du 6 avril 2006.

D'accepter de repousser le délai de réponses des interventions suivantes :

5. Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Crédits d'investissement", du 5 octobre 2006.
6. Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulée "Motion TL", du 15 juin 2006 / Postulat de M. Laurent Desarzens pour la gratuité des transports publics sur la ligne TL N° 7 à Renens, dans la boucle : La Croisée - Av. du 14-Avril - Place Nord de la Gare - Rue de Lausanne - La Croisée, du 9 novembre 2006 / Postulat de Mme Rose-Marie Matti intitulé «Pour encourager la mobilité douce», du 28 juin 2007 / Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Prendre avec" (transports publics), du 14 mai 2009 / Interpellation de M. Pascal Waeber relative à l'harmonisation des prix dans les zones Mobilis 11 et 12, du 8 octobre 2009.
7. Postulat de M. Olivier Barraud intitulé "Ouest lausannois, horizon 2011", du 21 février 2007.
8. Postulat de M. Roland Divorne intitulé "Informez pour mieux vivre à Renens", du 10 avril 2008.
9. Postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'administration, du 22 janvier 2009.

10. Motion de M. Michel Brun relative au concept de cyberadministration et de la création d'un guichet unique, du 2 avril 2009.
11. Postulat de Mme Line Rouyet relatif à une journée participative pour les jeunes de Renens, du 14 mai 2009.
12. Postulat de Mme Nicole Haas Torriani relatif à la décentralisation de certaines animations culturelles dans les quartiers éloignés du centre de Renens, du 3 décembre 2009.

De prendre acte de l'état de la situation au 30 septembre 2010.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} octobre 2010.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Annexe : Rappel des interpellations en suspens

La Municipalité in corpore est concernée mais sera représentée par :

Mme la Syndique / Mme Tinetta Maystre / M. Olivier Golaz

A N N E X E

RAPPEL DES INTERPELLATIONS EN SUSPENS

(DANS LA MESURE OU CES OBJETS NE FONT PAS PARTIE DE L'ARTICLE 51, ILS SONT MENTIONNES POUR MEMOIRE ET NE FONT PAS L'OBJET D'UN VOTE)

- **Interpellation de Mme Bastienne Joerchel Anhorn sur l'avenir de la place du Censuy, du 5 mars 2009 / Interpellation de M. Reza Safai concernant la sécurité au parking du Censuy, du 2 avril 2009**

Comme mentionné dans le rapport de l'an dernier, l'arrivée de l'entreprise Orange entre autres a généré un engorgement des parkings publics au sud des voies et a eu une fâcheuse incidence sur le stationnement des véhicules des habitants. La mise en œuvre du système de stationnement privilégié pour les résidents à l'aide de macarons ainsi qu'une adaptation des tarifs des principaux parkings de Renens remédieront à ce problème. Le préavis sur "l'aménagement du parking du Censuy" sera déposé à la fin de l'année 2010 pour mise en œuvre au printemps 2011.

- **Interpellation de M. Eric Aeschlimann relative à la réfection des chaussées de la Commune, du 4 mars 2010**

Une journée d'étude sur les stratégies d'entretien du réseau routier, intitulée "Maintien de la valeur des routes dans les communes et villes" et dispensée par l'Organisation Infrastructures communales, a été suivie par l'ingénieur et le chef de service du Centre technique communal.

Notre réseau routier comprend 33,5 km de routes dont 27 km de routes communales, ce qui représente 237'300 m² de surface de chaussée.

Le Centre technique communal travaille actuellement à l'établissement d'un inventaire détaillé de l'état des routes et à une planification d'entretien.

Une réponse détaillée sera transmise au Conseil communal au printemps 2011.

—